

Question avec demande de réponse écrite E-002950/2024
à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Article 144 du règlement intérieur
Pierre-Romain Thionnet (PFE)

Objet: Conformité de la vice-présidente/haute représentante aux prérogatives de son poste

Le 18 mai 2024, lors de la table ronde «Maintenir le soutien à l'Ukraine – Quel sens donner à “aussi longtemps qu’il le faudra”?» organisée dans le cadre de la conférence Lennart Meri, Kaja Kallas, alors Première ministre d'Estonie, a déclaré, à propos des relations entre l'Union européenne et la Russie: «La défaite de la Russie ne serait pas une mauvaise chose, car elle produirait un véritable changement dans la société. La population russe se compose actuellement de nombreuses nations. Lorsqu'il y a plusieurs petites nations, ce n'est pas une mauvaise chose si la grande puissance devient beaucoup plus petite.».

La vice-présidente/haute représentante, M^{me} Kallas, vient de prendre ses fonctions de haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dont les prérogatives sont définies par l'article 18, paragraphe 2, du traité de l'Union européenne.

Faut-il penser que cette déclaration constitue pour elle un projet politique actuel, ou bien s'agit-il d'une déclaration obsolète qu'elle rejette désormais, dans ses nouvelles fonctions?

Dépôt: 15.12.2024